

# I.S.T.F.

Information - Soutien  
Tuteurs Familiaux

- " *Un membre de ma famille devient dépendant, quelle aide puis-je lui apporter ?*
- " *Mon enfant en situation de handicap va être majeur, comment puis-je l'accompagner tout en le protégeant ?*
- " *Je souhaite anticiper ma protection, comment faire ?*
- " *J'ai été désigné(e) par le juge des tutelles pour protéger un proche, quelles sont mes obligations ?*

## Tutelle, curatelle : Comment ça marche ?

Une équipe de professionnels est à votre écoute pour vous accompagner via des entretiens personnalisés et confidentiels en amont et durant l'exercice de la mesure de protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, habilitation familiale, mandat de protection future).

# Le service Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux

**GRATUIT et  
OUVERT A TOUS**

Pour plus d'informations, vous  
pouvez consulter notre site :

[www.udaf72.fr](http://www.udaf72.fr)

## ► vous renseigne et vous oriente sur :

- Les différentes mesures de protection
- Leur financement
- La procédure
- Les missions du tuteur, curateur ou habilité

## ► vous accompagne dans vos missions en vous apportant un soutien technique

- Établir un inventaire de patrimoine d'un majeur.
- Réaliser un compte-rendu annuel de gestion.
- Requérir l'autorisation du juge pour les actes importants concernant la personne protégée.

*Vous pouvez nous  
adresser directement un email  
en scannant le QR ci-contre*



Demande de renseignement  
ou prise de rendez-vous :

Tél. : 02 43 61 48 11

Mail : [istf@udaf72.fr](mailto:istf@udaf72.fr)



Nous vous accueillons sur Rdv :

- **A l'Udaf72**  
41, place des Sablons  
72000 LE MANS
- **Au tribunal de proximité**  
3, rue Saint Thomas  
72200 LA FLECHE